



PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2017-2020



Table des matières

Engagements.....	3
1. Contexte.....	4
2. Définition du développement durable.....	4
3. Vision d'ensemble	4
4. Contenu du plan d'action.....	5
5. Personnel affecté à la mise en œuvre du plan d'action.....	5
6. Reddition de comptes.....	5
7. <i>Plan d'action de développement durable 2017-2020</i>	6
Annexes	
Annexe 1 - Contribution du plan d'action à la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020</i>	9
Annexe 2 - Les 27 objectifs de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020</i> ...	10

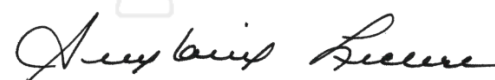
Engagements

Les membres de la direction du Vérificateur général du Québec (VGQ) reconnaissent l'importance d'améliorer les pratiques de l'organisation dans la recherche d'un développement durable.

Pour cela, ils s'engagent à mener à bien et à contrôler la mise en œuvre du présent plan d'action de développement durable afin que le VGQ tende vers une gestion exemplaire des ressources. Ce nouveau plan intègre et remplace le Plan d'action en environnement 2016-2020. De plus, le groupe de travail en gestion environnementale devient le groupe de travail en développement durable (GTDD).

Les membres de la direction encouragent l'ensemble des employés à prendre conscience de l'impact de leurs actions dans les domaines touchant le développement durable, dans le cadre de leurs activités professionnelles et personnelles, ainsi qu'à contribuer activement au développement durable à travers leur participation aux différentes actions proposées ci-dessous et leurs choix individuels.

La vérificatrice générale,



Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
Québec, mars 2017

1. Contexte

Le présent plan d'action intègre les engagements antérieurs du VGQ en matière de développement durable indiqués dans les documents suivants :

- le *Plan stratégique 2016-2019*;
- le *Plan d'action en environnement 2016-2020*;
- la *Politique environnementale*;
- le *Cadre de gestion environnementale*.

Il s'appuie sur :

- la *Loi sur le développement durable*;
- la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*;
- le *Guide pour la prise en compte des principes de développement durable* et le *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*, publiés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2. Définition du développement durable

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur le développement durable*, le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

3. Vision d'ensemble

D'emblée, il faut reconnaître que la dimension économique du développement durable, évoquée dans la définition fournie plus haut, est au cœur des préoccupations du VGQ, autant dans ses activités d'audit qu'à l'intérieur de ses murs. Ainsi, il lui faut élargir sa perspective pour mieux intégrer les dimensions sociale et environnementale. L'idée directrice de ce plan d'action est donc de contribuer à la gestion du développement durable au sein des entités auditées et d'améliorer les pratiques de développement durable dans les bureaux du VGQ.

Il est possible de favoriser le développement durable principalement de deux façons¹ :

- premièrement, et surtout, en intégrant davantage les questions relatives au développement durable aux décisions entourant la sélection, la planification et la réalisation des audits ainsi que les recommandations qui y sont liées;

¹ Ce passage s'inspire de la *Stratégie de développement durable du Bureau du vérificateur général du Canada 2014-2016*.

- deuxièmement, en intégrant davantage les questions relatives au développement durable aux activités quotidiennes du VGQ.

Par ailleurs, comme le développement durable touche la société dans son ensemble et que relativement peu de juridictions ont créé un poste de commissaire au développement durable rattaché au Vérificateur général, il est pertinent que le VGQ partage son expertise en matière de développement durable avec d'autres juridictions.

4. Contenu du plan d'action

Le plan d'action vise l'atteinte de 11 objectifs organisationnels transversaux, qui concernent l'ensemble des employés du VGQ. Il est à noter que les objectifs H à K proviennent du *Plan d'action en environnement 2016-2020*, alors que les objectifs A, B, C et G sont en lien direct avec des objectifs du *Plan stratégique 2016-2019*². L'atteinte de ces 11 objectifs sera favorisée par la mobilisation du personnel et par la mise en œuvre de 28 actions. Les objectifs, leurs indicateurs, leurs cibles, les responsables ainsi que les actions qui contribueront à l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs sont présentés à la section 7.

Ces objectifs ont été choisis, entre autres, après une démarche de prise en compte des principes de développement durable. Pour chacun des 11 objectifs, l'annexe 1 indique à quel objectif de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* il contribue et sur quels principes de développement durable il repose. L'annexe 2 présente les 27 objectifs de la Stratégie en précisant ceux auxquels le VGQ ne contribue pas.

5. Personnel affecté à la mise en œuvre du plan d'action

Ce plan d'action entre en vigueur le 1^{er} avril 2017. Pendant l'année 2017-2018, un conseiller en développement durable consacra en moyenne une journée par semaine à la mise en œuvre de ce plan d'action et à son suivi. Cette disposition sera réévaluée au terme de l'année.

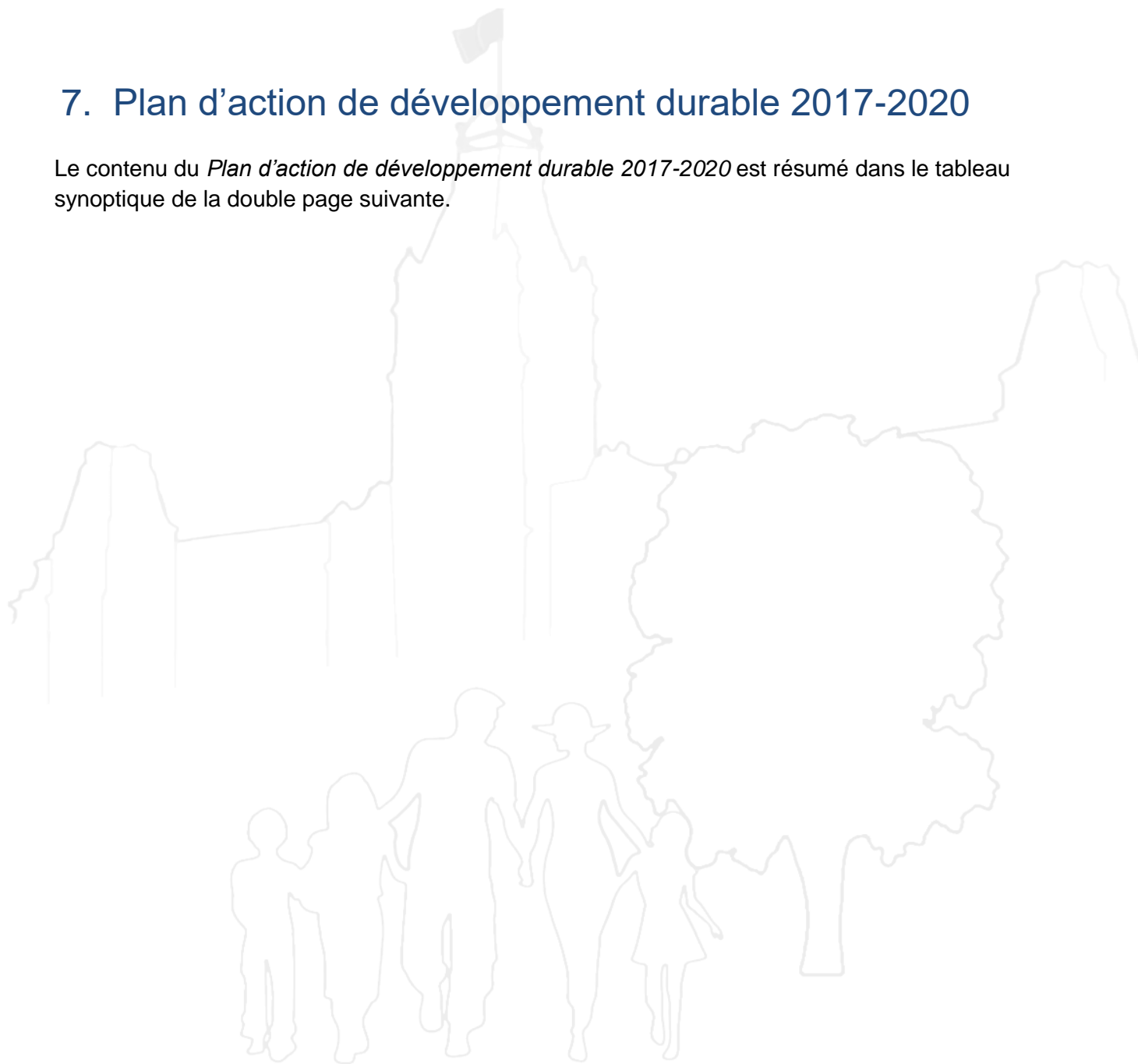
6. Reddition de comptes

La reddition de comptes quant au suivi des indicateurs, au respect des échéanciers et à l'atteinte des objectifs du plan d'action fera l'objet d'une section distincte dans le rapport annuel de gestion du VGQ.

² Comme ce plan stratégique se termine le 31 mars 2019, il est possible que certains objectifs du plan d'action soient ajustés pour l'année 2019-2020.

7. Plan d'action de développement durable 2017-2020

Le contenu du *Plan d'action de développement durable 2017-2020* est résumé dans le tableau synoptique de la double page suivante.



Indicateurs	Cibles	Responsables des indicateurs ³	Actions	Échéances ⁴	Responsables des actions
Objectif A : Adopter une approche pour mieux intégrer le développement durable aux audits de performance					
1. Proportion des missions d'audit de performance réalisées dans lesquelles le commissaire au développement durable formule ses constats 2. Proportion des auditeurs de performance ayant suivi une formation sur l'intégration du DD dans leurs travaux	1. Chaque année à compter de 2017-2018, 25 % des missions ⁵ 2. Au moins 50 % au 31 mars 2018; 90 % au 31 mars 2019	DCDD	1. Documenter les travaux menés en ce sens par d'autres vérificateurs législatifs	1 ^{er} mai 2017	DCDD et DSCAP
			2. Préparer une approche, un guide et des outils pour les équipes d'audit de performance	31 octobre 2017	
			3. Offrir une formation associée à l'intégration du développement durable dans les audits de performance à tous les professionnels en audit de performance	En continu à compter de novembre 2017	
Objectif B : Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel, en particulier en matière de développement durable					
1. Nombre moyen de jours de formation par employé (dans tous les domaines) 2. Proportion des nouveaux employés qui reçoivent une formation en développement durable	1. 7 jours par an par personne à partir de 2017-2018 ⁵ 2. 95 % à partir de 2017-2018	DRH	4. Proposer annuellement un plan de formation	En continu à compter d'avril 2017	DRH
			5. Développer et donner une formation en développement durable à tous les nouveaux employés	En continu à compter d'avril 2017	DCDD et DSCAP (DRH en collaboration)
			L'action 3 est également pertinente pour l'atteinte de cet objectif		
Objectif C : Maintenir un niveau de mobilisation élevé, tout en favorisant la qualité de vie au travail et une vie saine					
Obtention de la certification « Employeur remarquable »	D'ici le 31 mars 2019 ⁵	DRH	6. Entreprendre les démarches pour l'obtention de la certification « Employeur remarquable »	31 mars 2019	DRH
			7. Adopter des principes directeurs pour le travail à domicile	28 février 2017	
			8. Adopter une politique pour un climat de travail sain	Juin 2017	
			9. Maintenir un service d'assistance en ergonomie, un programme de vaccination contre la grippe et un programme d'aide aux employés	En continu	
			10. Maintenir un comité consultatif de gestion	En continu	CODIR
Objectif D : Appuyer les activités des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale et de commerce équitable					
1. Adoption de modalités à l'égard de l'achat de produits équitables, ou en provenance d'entreprises en économie sociale, dans la directive d'achats 2. Somme totale recueillie par la campagne d'entraide 3. Nombre d'organismes communautaires ou d'entreprises d'économie sociale que le VGQ encourage	1. D'ici le 30 juin 2017 2. Augmentation de 2 % par an à partir de la somme recueillie en 2016 3. Au moins trois par année à partir de 2017-2018	DRFM	11. Inclure dans la directive d'achats des exigences concernant les produits équitables ou en provenance d'entreprises d'économie sociale	30 juin 2017	DRFM
			12. Poursuivre les achats de café équitable	En continu	Association des employés du VGQ
			13. Participer à la campagne d'entraide en intégrant des activités toute l'année	En continu	Responsable de la campagne
			14. Identifier les organisations et prendre les moyens de les encourager	En continu à compter d'avril 2017	DRFM et conseiller DD
Objectif E : Coopérer avec d'autres intervenants du secteur public en matière de développement durable aux niveaux national et international, en particulier avec la Francophonie					
Nombre d'interventions du CDD auprès d'autres intervenants du secteur public pour expliquer la nature de ses travaux	Une fois par année à partir de 2017-2018	Commissaire au développement durable	15. Donner suite aux invitations pour ce faire	En continu à compter d'avril 2017	Commissaire au développement durable
			Donner la formation prévue à l'action 3 aux stagiaires de la Fondation canadienne de vérification intégrée	En continu à compter de novembre 2017	Commissaire au développement durable
Objectif F : Renforcer la participation à la vie culturelle					
1. Nombre d'œuvres d'art québécoises mises en valeur dans les bureaux de Québec et de Montréal 2. Pourcentage de produits québécois offerts lors d'activités de reconnaissance des employés	1. Exposer au moins cinq œuvres d'art québécoises par année à partir de 2017-2018 2. Faire appel à des objets québécois pour 50 % des activités de reconnaissance des employés à partir de 2018-2019	DRFM	16. Devenir membre de la bibliothèque Gabrielle-Roy à Québec et de l'Artothèque à Montréal et y emprunter des œuvres d'art pour les bureaux de Québec et de Montréal	En continu à compter d'avril 2017	DRFM
			17. Choisir des objets fabriqués au Québec pour les activités de reconnaissance des employés	En continu à compter d'avril 2018	

³ Les sigles sont détaillés à la page suivante.

⁴ Le PADD a été approuvé par le comité de direction du VGQ le 10 février 2017 et est entré en vigueur le 1^{er} avril 2017. Toutefois, certaines actions ont été réalisées entre le 10 février et le 1^{er} avril 2017. Les échéances présentées dans cette colonne reflètent cet état de fait. Le VGQ a abordé plusieurs des actions ayant eu lieu pendant cette période dans son rapport annuel de gestion 2016-2017.

⁵ Cette cible fait partie du *Plan stratégique 2016-2019* du VGQ.

Indicateurs	Cibles	Responsables des indicateurs	Actions	Échéances	Responsables des actions
Objectif G : Mieux faire connaître les travaux du VGQ afin de favoriser la participation publique au contrôle des politiques et des mesures gouvernementales					
1. Recours à des outils de communication actualisés 2. Achalandage du site Web	1. D'ici le 31 mars 2017 : - Présence du VGQ sur les médias sociaux ⁵ - Refonte du site Web ⁵ 2. Augmentation de 20 % de l'achalandage en 2018-2019 par rapport à l'année de référence ⁵	DCOM	18. Refonte du site Web	31 mars 2017	DCOM
			19. Participation du VGQ aux médias sociaux	En continu à partir d'avril 2017	
			20. Révision de la politique de plaintes	31 mars 2018	Chef de cabinet
Objectif H : Réduire les impressions à l'interne					
Quantité totale de papier consommé (kg/an)	Réduction de 5 % par an ⁶ par rapport à la période 2015-2016 ⁵	DRFM	21. Modifier la directive sur les réunions organisationnelles du VGQ pour y inclure des normes d'écoresponsabilité à respecter lors de l'organisation d'événements internes et externes	31 janvier 2017	COGER
			22. Acquérir de l'équipement informatique favorisant le travail sans papier ainsi que le contrôle et le suivi des impressions	31 mars 2018	Direction de l'administration
Objectif I : Améliorer la récupération des matières résiduelles					
1. Taux de récupération selon caractérisation 2. Reconnaissance du programme ICI on recycle	1. 75 % en 2016-2017 ⁷ 80 % en 2017-2018 80 % en 2018-2019 85 % en 2019-2020 2. Atteindre le niveau 2 en 2016-2017 Atteindre le niveau 3 en 2018-2019	GTDD	23. Participer au programme ICI on recycle	Niveau 2 : 31 mars 2017 Niveau 3 : 31 mars 2019	GTDD et conseiller en DD
			24. Maintenir en place des mesures de réduction/réemploi ⁸ recyclage/valorisation ⁹ dans différentes catégories ¹⁰	En continu	DRFM
Objectif J : Favoriser les déplacements écoresponsables					
1. Pourcentage de voitures louées respectant les exigences environnementales du VGQ 2. Pourcentage de réservations dans des hôtels certifiés Clé verte	1. 100 % chaque année 2. 80 % chaque année ¹¹	DRFM	25. Maintenir des directives pour favoriser des déplacements professionnels écoresponsables	En continu	DRFM
			26. Donner des informations sur les déplacements écoresponsables aux employés	31 mars 2017	GTDD
Objectif K : Faire des achats écoresponsables					
Pourcentage des achats effectués qui respectent les exigences environnementales du VGQ précisées dans sa directive de réunions organisationnelles et sa directive d'achats	- 95 % des achats annuels en papier fin - 100 % des acquisitions annuelles en équipement informatique - 100 % des événements organisationnels respectant au moins 75 % des exigences	DRFM	27. Inclure des exigences environnementales dans ses politiques et directives concernant les achats	30 juin 2017	DRFM
			L'action 21 est également pertinente pour l'atteinte de cet objectif		
			28. (vise tous les objectifs) Réaliser des activités de sensibilisation (minimum deux par année) auprès des employés, y compris des capsules (minimum quatre par année) et des communications sur le plan d'action	En continu à partir de janvier 2017	GTDD et conseiller en DD

CODIR : Comité de direction

COGER : Comité de gestion des ressources

DCDD : Direction du commissaire au développement durable

DCOM : Direction des communications

DD : Développement durable

DRFM : Direction des ressources financières et matérielles

DRH : Direction des ressources humaines

DSCAP : Direction des services-conseils en audit de performance

GTDD : Groupe de travail en développement durable

⁶ Est exclu de la quantité totale de papier utilisé celui qui sert pour les rapports publiés imprimés à l'interne.

⁷ Les cibles proposées pour la récupération des matières résiduelles découlent des critères d'admissibilité du programme ICI on recycle. www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/programme-reconnaissance-ici-on-recycle

⁸ Exemples de mesures de réduction/réemploi : maintien de l'impression des documents en recto verso, achat de papier recyclé post-consommation, disponibilité d'une vaisselle lavable pour les employés, etc.

⁹ Exemples de mesures de recyclage/valorisation : récupération du papier, du plastique, des contenants consignés, des équipements informatiques, etc.

¹⁰ Catégories possibles : fibres, plastique, verre, métal, bois, textile, matières putrescibles, autres.

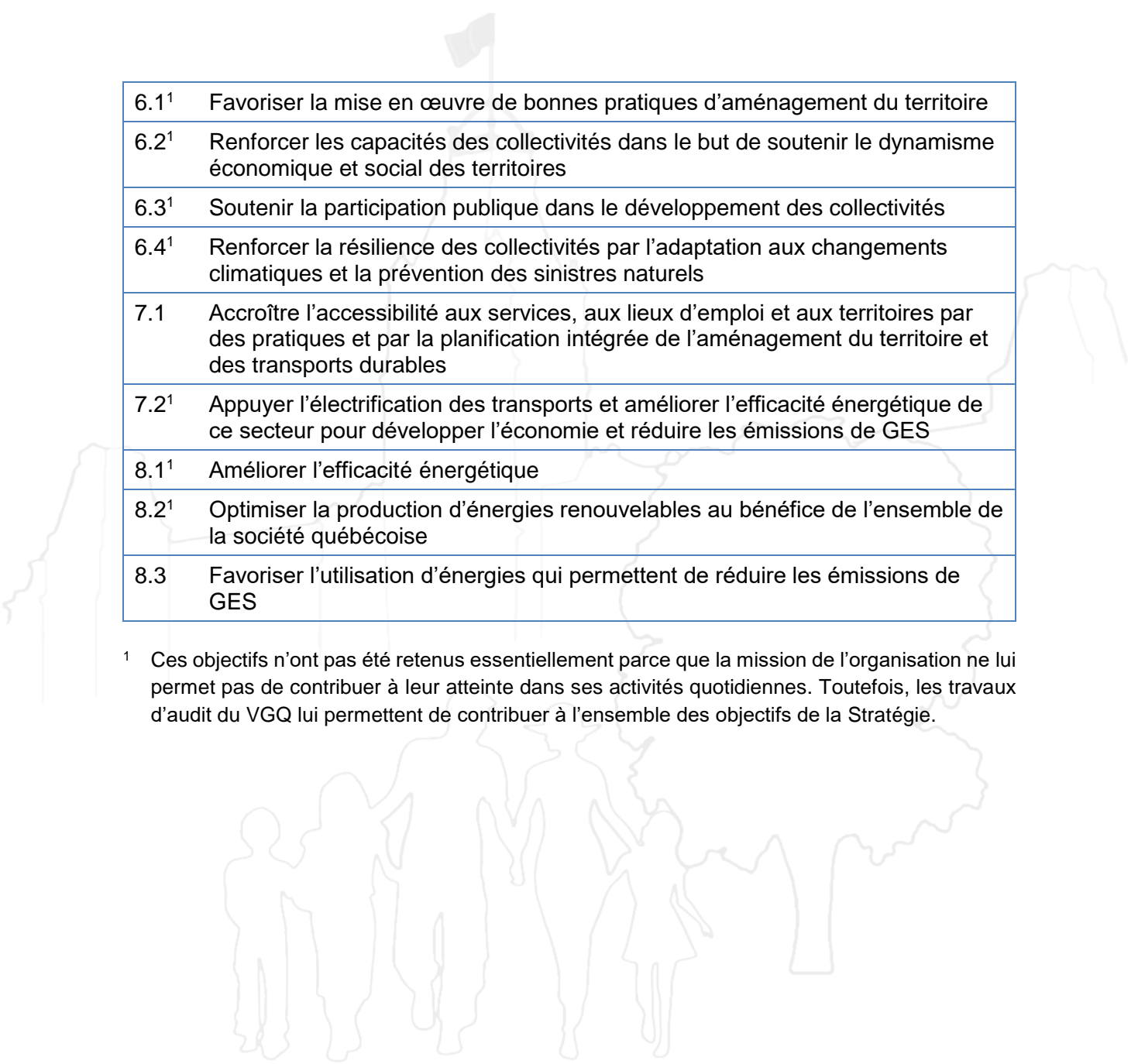
¹¹ Dans certaines régions, il n'y a pas d'hôtels certifiés Clé verte.

Annexe 1 Contribution du plan d'action à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*

Objectifs	Liens avec les objectifs de la Stratégie	Principes de développement durable sur lesquels l'objectif repose
Objectif A Adopter une approche pour mieux intégrer le développement durable (DD) aux audits de performance	1.2 et 1.4 activité incontournable 2	Efficacité économique Accès au savoir Partenariat et coopération intergouvernementale
Objectif B Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel, en particulier en matière de développement durable	1.4	Accès au savoir Subsidiarité
Objectif C Maintenir un niveau de mobilisation élevé, tout en favorisant la qualité de vie au travail et une vie saine	5.2	Santé et qualité de vie Prévention
Objectif D Appuyer les activités des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale et de commerce équitable	4.2	Équité et solidarité sociale Production et consommation responsables
Objectif E Coopérer avec d'autres intervenants du secteur public en matière de développement durable aux niveaux national et international, en particulier avec la Francophonie	1.6	Accès au savoir Partenariat et coopération intergouvernementale
Objectif F Renforcer la participation à la vie culturelle	1.5 activité incontournable 3	Protection du patrimoine culturel Production et consommation responsables
Objectif G Mieux faire connaître les travaux du VGQ afin de favoriser la participation publique au contrôle des politiques et des mesures gouvernementales	1.3	Participation et engagement Accès au savoir
Objectif H Réduire les impressions à l'interne	1.1 activité incontournable 1	Protection de l'environnement Production et consommation responsables
Objectif I Améliorer la récupération des matières résiduelles	1.1 activité incontournable 1	Protection de l'environnement Production et consommation responsables
Objectif J Favoriser les déplacements écoresponsables	1.1 activité incontournable 1	Protection de l'environnement Production et consommation responsables
Objectif K Faire des achats écoresponsables	1.1 et 2.2 activité incontournable 1	Protection de l'environnement Production et consommation responsables

Annexe 2 Les 27 objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*

1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
1.2	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
1.3	Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales
1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
1.5	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
1.6	Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie
2.1 ¹	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
2.3 ¹	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
2.4 ¹	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
2.5 ¹	Aider les consommateurs à faire des choix responsables
3.1 ¹	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
3.2 ¹	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
4.1 ¹	Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
4.3 ¹	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
5.1	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
5.2	Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires



6.1 ¹	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
6.2 ¹	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
6.3 ¹	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
6.4 ¹	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi et aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
7.2 ¹	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES
8.1 ¹	Améliorer l'efficacité énergétique
8.2 ¹	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

¹ Ces objectifs n'ont pas été retenus essentiellement parce que la mission de l'organisation ne lui permet pas de contribuer à leur atteinte dans ses activités quotidiennes. Toutefois, les travaux d'audit du VGQ lui permettent de contribuer à l'ensemble des objectifs de la Stratégie.

